

ADAMVM

(Association pour la Dépollution des Anciennes Mines de la Vieille Montagne)

CORNIES

30140 ST FELIX DE PALLIERES

à

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75350 PARIS

Madame la Ministre,

Notre association ayant pour objet la dépollution des anciennes mines de plomb, zinc, argent, et l'indemnisation des habitants ayant subi un préjudice, était en contact avec les Ministères de la Santé, de l'Environnement et du Logement sous le précédent gouvernement.

Celui-ci avait chargé de mission l'Inspection des Affaires Sociales -IGAS- en liaison avec le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable -CGEDD- afin d'élaborer un dispositif de gestion spécifique à la situation des communes concernées (St Félix de Pallières, Thoiras, Tornac).

Ce rapport établi sous la référence IGAS N°2016-080R est à l'origine d'une instruction ministérielle, référence N° DGS:EA1/DGPR/DGAL/2017/145 du 27 avril 2017 relative à la gestion des sites pollués et de leurs impacts, nécessitant la mise en oeuvre de mesures de gestion sanitaire et d'étude de santé.

L'ARS a effectué un dépistage qui fait apparaître un dépassement de la valeur de référence pour :

- l'arsenic 135 participants (22%)
- le cadmium 47 participants (13%)
- le plomb 31 participants (6%)

Il faut noter que :

- le dépistage a été effectué pendant les mois de novembre et décembre, mois pendant lesquels l'activité extérieure de jardinage et de loisirs est à son niveau le plus bas ;
- la présence de Pb dans le sang n'étant plus décelable au delà d'1 à 2 mois, ce sont donc des valeurs à minima non représentative de la situation réelle).

Un suivi médical particulier par les médecins traitants et des médecins spécialistes du CHU de Nîmes en lien avec les médecins de l'ARS était prévu pour les personnes présentant un taux d'imprégnation supérieur aux valeurs de référence.

Des informations («officieuses») laissaient espérer une prise en charge, par la CPAM, des bilans biologiques concernant l'Arsenic et le Cadmium.

Malheureusement, il semble que les préoccupations financières l'emportent sur les considérations de santé publique.

A l'heure actuelle, aucun suivi médical n'est programmé. Les personnes imprégnées (en particulier les enfants, qui nécessitent un suivi particulier) sont laissées à l'abandon. Les analyses autres que le plomb ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale.

Qu'en est-il de l'évolution des maladies existantes ? La santé s'est elle améliorée depuis le dépistage ? Quid des nouveaux cancers et autres maladies pouvant être imputées aux métaux toxiques apparus depuis le dépistage ? Quid de la population hors périmètre défini par la DREAL ?

Le RTG (Registre des Tumeurs du Gard) est arrêté faute de subsides depuis de nombreuses années, est-ce sérieux quand on connaît la situation sanitaire des anciens pays miniers ?

Nos mines de plomb, zinc, argent, germanium etc... laissées à l'abandon n'auraient-elles pas nécessité une véritable enquête épidémiologique au lieu d'un dépistage sans suite sanitaire ? Un financement européen permettrait aisément de mettre en place cette enquête.

Ne serait-il pas temps de prendre sérieusement en main les problèmes de santé dues à la pollution laissée par l'exploitation minière ?

A toutes ces interrogations, nous souhaitons avoir une réponse.

Notre association participe au comité de suivi et d'information, mis en place par M. le Préfet du Gard, et c'est avec une volonté responsable et positive d'apporter notre expérience du terrain et des hommes, que nous agissons.

Recevez, Mme la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Fait à Saint Félix de Pallières,
Le 27 octobre 2017.

ADAMVM
François SIMON,
Président.